

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 28 SEPTEMBRE 2022 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

22/073/VET

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION
ECOLOGIQUE - SERVICE AGRICULTURE URBAINE ET SENSIBILISATION A
L'ENVIRONNEMENT - Attribution de subventions en libéralité aux associations les
Paniers Marseillais, Polly Maggoo et l'Ecole Comestible Provence œuvrant dans le
domaine de l'environnement, l'agriculture urbaine et l'alimentation durable -
Approbation de conventions.**

22-38581-DPETE

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La prise en considération des principes du développement durable dans la mise en œuvre des politiques publiques nécessite une sensibilisation soutenue de la population à la protection de l'environnement, afin que tous les Marseillais s'approprient les gestes quotidiens qui correspondent à leur mise en application concrète.

L'un des grands enjeux environnementaux est de lutter contre les inégalités territoriales en matière d'alimentation et de santé et de conforter une agriculture locale, respectueuse de l'environnement et porteuse d'emplois.

C'est pourquoi la Ville de Marseille souhaite soutenir en 2022 les associations œuvrant dans le champ de l'environnement, de l'alimentation solidaire et durable et de l'agriculture de proximité. Ce soutien entre en complémentarité avec les actions sociales de la municipalité, le plan d'alimentation durable communal, et la volonté affichée de sensibiliser le plus grand nombre à la protection de l'environnement.

- Concernant l'association « LES PANIERS MARSEILLAIS » 13001

« Les Paniers Marseillais » existe depuis 14 ans et compte environ 160 bénévoles. Elle agit dans le cadre de l'économie sociale et solidaire avec pour objet de favoriser pour le plus grand nombre l'accès à une alimentation saine en établissant des circuits courts et des partenariats directs entre producteurs et consommateurs. Elle a une action d'éducation populaire également en tant que lieu de réflexion et d'action concernant l'environnement, la nourriture et la santé.

Dossier n° EX020075

« Les Paniers Marseillais » existe depuis 14 ans et compte environ 160 bénévoles. Elle agit dans le cadre de l'économie sociale et solidaire avec pour objet de favoriser pour le plus grand nombre l'accès à une alimentation saine en établissant des circuits courts et des partenariats directs entre producteurs et consommateurs. Elle a une action d'éducation populaire également en tant que lieu de réflexion et d'action concernant l'environnement, la nourriture et la santé.

Les Paniers marseillais se sont engagés depuis plusieurs années dans la mise en œuvre d'actions de « sensibilisation à l'alimentation saine et durable », prioritairement auprès du public scolaire, en proposant des séances en classe autour de la découverte des légumes, des notions de saisonnalité et de cycle de vie végétal. L'association participe également à la « Semaine du Goût », manifestation nationale organisée en octobre. En 2022, les actions de sensibilisation visent environ 450 enfants d'écoles élémentaires.

Par ailleurs, l'association participe à une quinzaine de manifestations grand public, touchant entre 2500 à 5000 Marseillais.

Pour l'aider dans son action de sensibilisation à l'alimentation saine et durable, il est proposé d'allouer à l'association une subvention de 4 000 Euros (quatre mille Euros), réglée en un seul versement, au titre de l'année 2022, et d'approuver la convention jointe à la présente délibération.

- Concernant l'association « POLLY MAGGOO » 13002 - Dossier n° EX020775

L'association « Polly Maggoo », créée en 1993, mène des actions croisant le cinéma et la science, à destination du jeune public. Elle organise depuis 2006 à Marseille les Rencontres Internationales Sciences et Cinéma (RISC). A travers le vecteur du cinéma, il s'agit de sensibiliser les élèves des écoles primaires, des collèges et lycées, aux sciences en portant l'attention sur les thématiques environnementales.

En 2022, l'association Polly Maggoo propose le renouvellement de l'action « Atelier de réalisation Cinésciences » qui comprend deux volets :

- l'accompagnement d'une classe, située de préférence en réseau d'éducation prioritaire, dans la réalisation d'un court métrage sur un thème environnemental. L'association fournit tous les moyens techniques ainsi que des professionnels afin que les enfants réalisent eux-mêmes le film de bout en bout. L'objectif est que ce court-métrage soit largement diffusé, notamment dans le cadre de manifestations nationales et via sa mise en ligne sur différents sites internet ;

- l'accueil, comme les années précédentes, de 4 ou 5 classes lors des projections cinéma dans le cadre de la 15^{ème} édition du festival RISC, en mars 2023.

Considérant que le projet de l'association « Polly Maggoo » contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en matière de sensibilisation du public aux enjeux environnementaux, il est proposé de lui allouer au titre de l'année 2022, réglée en un seul versement, une subvention de 6000 Euros (six mille Euros) pour son action « Atelier de réalisation Cinésciences » et d'approuver la convention jointe à la présente délibération.

- Concernant l'association « L'ÉCOLE COMESTIBLE PROVENCE » 13008 -

Dossier n° EX020916

L'association L'ÉCOLE COMESTIBLE, créée en 2019, a démarré son action en Île-de-France auprès d'une vingtaine d'écoles puis a essaimé. En 2021, une antenne régionale a ouvert en Provence.

L'association a pour objectif de faire entrer dans les écoles l'éducation alimentaire afin d'apprendre aux enfants à mieux se nourrir, prendre soin d'eux-mêmes et de la nature. Elle propose des programmes d'action « de la terre à l'assiette », sur le temps scolaire et périscolaire, co-construits avec les équipes pédagogiques, associés à la création d'un potager au sein de l'école ou à proximité, ainsi qu'un accompagnement dans l'amélioration des cantines.

En 2021, l'antenne régionale de l'association a entrepris l'accompagnement de classes dans 3 écoles élémentaires dont l'école élémentaire Air Bel dans le 11^{ème} arrondissement de Marseille. En 2022, elle propose de poursuivre son action « Éducation à l'alimentation durable » auprès de l'école Air Bel, en accompagnant une classe de CM1 qui bénéficie de 6 ateliers cuisine et jardinage tout au long de l'année scolaire.

Considérant que le projet de l'association « L'école comestible Provence » contribue à la démarche engagée par la Ville de Marseille en matière d'éducation à une alimentation saine et durable, il est proposé de lui allouer au titre de l'année 2022, réglée en un seul versement, une subvention de 4000 Euros (quatre mille Euros) et d'approuver la convention jointe à la présente délibération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N°2000-321 DU 12 AVRIL 2000 RELATIVE AUX DROITS DES
CITOYENS DANS LEURS RELATIONS AVEC LES ADMINISTRATIONS
VU LE DECRET N°2001-495 DU 6 JUIN 2001 PRIS POUR L'APPLICATION DE
L'ARTICLE 10 DE LA LOI N°2000-321 DU 12 AVRIL 2000 ET RELATIF A LA
TRANSPARENCE FINANCIERE DES AIDES OCTROYEES PAR LES
PERSONNES PUBLIQUES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont attribuées aux associations, pour l'année 2022, les subventions suivantes :

N° dossier	Nom association	Artt siège social	Objet du dossier	Montant attribué en Euros
EX 020075	Les Paniers Marseillais	1 ^{er}	Sensibilisation à l'alimentation saine et durable	4 000
EX 020775	Polly Maggoo	2 ^{ème}	Atelier de réalisation ciné sciences	6 000
EX 020916	L'École comestible Provence	8 ^{ème}	Éducation à l'alimentation durable	4 000

ARTICLE 2 Sont approuvées les conventions ci-annexées, fixant les modalités d'attribution des subventions à chaque association concernant notre secteur dénoncée ci-dessus, ainsi que le cadre de l'action de chacune d'entre elles.

ARTICLE 3 Le montant total de la dépense s'élève à 32 000 Euros (trente deux mille Euros) dont 14 000 Euros (quatorze mille Euros) pour les associations du secteur et sera imputé sur les crédits du budget de fonctionnement 2022 de la Direction de la Transition Écologique et de la Nature en Ville, nature 6574.1 fonction 830, code action 16110570.

ARTICLE 4 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer les conventions susvisées.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**